

[Transports / Transport] [Entreprises / Companies]

Plus de 3 300 entreprises représentant plus de 8 200 salariés : tel est le potentiel du plan de déplacements d'entreprises (PDE) lancé ce 1er novembre par l'Association de développement du commerce du 7e arrondissement (ADC7) de Lyon.



Premier du genre, ce plan concerne ainsi des micro-sociétés de 2 à 20 salariés. Fort d'un tissu commercial dense et dynamique (165 millions d'euros de chiffre d'affaires), cet arrondissement propose encore des places de stationnement gratuites en surface, mais ses artères sont très souvent saturées. Un diagnostic initial ayant confirmé, début 2007, l'intérêt d'une majorité de commerçants pour une démarche PDE, l'ADC7 a négocié une convention globale avec le syndicat des transports en commun.

Ce document permet aux salariés des commerces de bénéficier d'une réduction de moitié sur l'abonnement aux transports en commun. « Il est important que les employeurs participent financièrement et non l'association, explique Patrice Iochem, chargé de mission de l'ADC7, car l'objectif est de les responsabiliser. Les

plus importants iront ainsi vers leurs propres PDE ». Les salariés bénéficient aussi d'une heure de Vélo'V offerte et du stationnement gratuit dans les parcs-relais du réseau, ainsi que d'informations et accompagnements par l'opérateur de transports en commun. Le PDE prévoit aussi une sensibilisation des clients des commerces à l'utilisation des modes de transport doux. Enfin, les commerçants sont invités à davantage utiliser les parkings, ainsi que les locations de voiture à l'heure proposées par l'association Autolib. Un système de livraisons en tournées communes avec centralisation des achats est aussi à l'étude.